

Les établissements d'accueil du jeune enfant de Saint-Lô AGGLO accueillent de façon régulière ou occasionnelle les enfants de 10 semaines à 3 ans voire 4 ans.

### **Un accueil de qualité**

Une équipe de professionnelles (puéricultrice, d'éducatrice de jeunes enfants, d'auxiliaire de puériculture, de titulaire du CAP petite enfance) veille à la santé, à la sécurité, au bien-être et à l'éveil des enfants ainsi qu'à leur développement physique, psychologique et affectif. Elle concourt à l'intégration sociale des enfants, elle apporte son soutien aux familles afin que celles-ci puissent concilier leur vie professionnelle et leur vie familiale, de se dégager du temps pour diverses démarches et activités...

L'accueil régulier : répond à des besoins connus à l'avance et récurrents, l'accueil de l'enfant se fait à la journée de façon régulière.

L'accueil occasionnel : répond à des besoins ponctuels et non récurrents, l'accueil de l'enfant peut se faire sur de courtes durées.

### **Les structures de Saint-Lô AGGLO**

#### A Agneaux :

*Crèche Les Petits Loups* (Place de L'avenir)

Ouvert de 7h30 à 18h30

18 places d'accueil

#### A Condé-sur-Vire :

*Crèche Léo et Léa* (9 Rue des Ecoles)

Ouvert de 7h30 à 19h30

20 places d'accueil, dont 8 places réservées par Saint-Lô Agglo

#### A Marigny :

*Crèche Les Petites Canailles* (Pôle enfance 9 bis Rue des Sports)

Ouvert de 7h30 à 18h30

24 places d'accueil

#### A Saint-Jean de Daye :

*Crèche Daye des P'tits Lutins* (8 Rue du Ferrage)

Ouvert de 7h30 à 18h30

18 places d'accueil

#### A Saint-Lô :

*Crèche Nelson Mandela* (99 rue John Kennedy)

Ouvert de 7h45 à 18h15

18 places d'accueil

*Crèche Fontaine Venise* (10 Rue Fontaine Venise)

Ouvert de 7h45 à 18h15

16 places d'accueil

*Micro-Crèche du Val Saint-Jean* (45 Avenue des Tilleuls)

Ouvert de 7h45 à 18h15

12 places d'accueil

### **La commission d'admission**

Une commission d'admission se réunit 2 fois par an pour attribuer les places d'accueil des établissements d'accueil du jeune enfant de Saint-Lô Agglo. Cette commission est composée d'élus, de la direction du service petite enfance et de la directrice de la structure.

Après chaque commission, les familles sont informées par courrier de la décision. Si l'admission est accordée, les familles disposent de 3 semaines pour confirmer cet accord et prendre rendez-vous avec la directrice de la structure.



**L'ACCUEIL**

Date souhaitée pour le début de l'accueil : .....

Merci d'indiquer dans le tableau ci-dessous les jours et horaires de présence voulus (or accueil périscolaire – si roulement sur 2 semaines, merci de remplir semaine paire et impaire, sinon remplir uniquement la semaine paire) :

Jours d'accueil	Semaine paire		Semaine impaire	
	Heure d'arrivée	Heure de départ	Heure d'arrivée	Heure de départ
Lundi				
Mardi				
Mercredi				
Jeudi				
Vendredi				

Possibilité de changer les jours de présence (si votre enfant ne vient pas les 5 jours) :

oui  non

Si votre enfant est scolarisé et que vous souhaitez son accueil en périscolaire :

Jours d'accueil	Périscolaire		Vacances scolaires	
	Heure d'arrivée	Heure de départ	Heure d'arrivée	Heure de départ
Lundi	/	/		
Mardi	/	/		
Mercredi				
Jeudi	/	/		
Vendredi	/	/		

Nombre de semaines d'absences totales de l'enfant prévues dans l'année :

Absences parents : (congrés des parents, RTT, garde familiale) + 4 semaines de fermeture\* des structures :

4 +  =

*(3 premières semaines d'août et la semaine entre Noël et le jour de l'an)*

Structure d'accueil souhaitée

Choix 1	
Choix 2	
Choix 3	
Choix 4	

Motivation de la demande :

.....  
 .....  
 .....  
 .....

*Le(s) parent(s), par le présent dossier, s'engage(nt) à respecter les jours de présence ainsi que les horaires indiqués. Toute modification doit faire l'objet d'un écrit, adressé à la Direction Petite Enfance.*

Fait à,..... le,.....

Signature du (ou des) parent(s) ou du représentant légal :

**La liste des pièces à fournir :**

- Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (facture d'eau, d'électricité, de gaz, avis d'imposition ou certificat de non-imposition, quittance d'assurance pour le logement, titre de propriété ou quittance de loyer.)
- Copie du livret de famille
- Photocopie de la carte d'identité du ou des parents
- Autorisation de consultation du service CAFPRO (ci-dessous)
- Dans le cas où l'autorité parentale fait l'objet d'une décision d'un juge, copie du jugement

**A noter :** la date du retour complet du dossier fera office de date de pré-inscription

Merci de nous retourner ce dossier à l'adresse suivante :

Direction générale adjointe de l'attractivité, de la qualité de vie et des services à la population

Direction petite enfance  
70 Rue du Neufbourg  
50 000 Saint-Lô

@ : [direction.petitenfance@saint-lo-agglo.fr](mailto:direction.petitenfance@saint-lo-agglo.fr)

---

**Autorisation CAFPRO**

Je (Nous), soussigné(s),..... , autorise(ons) le responsable de la structure à consulter le site CAFPRO pour la détermination de notre participation financière.

Fait à, ..... le,.....

Signature du (des) parent(s) ou du représentant légal

NB : toutes les informations ci-dessus seront conservées dans nos fichiers conformément aux dispositions de la loi CNIL du 6 janvier 1978.